

GCA (2S) MICHEL ASECIO

Chercheur associé à la Fondation pour
la Recherche Stratégique

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

Défense antimissile balistique européenne et C2

Introduction

Dans le cadre de la réflexion menée par la FRS sur la défense antimissile, de très éminents spécialistes sont intervenus sur le sujet au cours de ce premier semestre 2009. Cette note dresse une synthèse des propos échangés au cours de ces réunions et s'intéresse plus particulièrement à la question centrale du commandement et du contrôle (C2) de cette défense antimissile pour protéger le continent européen. Dès l'instant où la question du bouclier antimissile européen se pose, la conception et la réalisation d'un centre de commandement et de contrôle s'inscrivent très tôt dans la démarche de réflexion et dans ce cas, ce centre devra-t-il être national, européen, appartiendra-t-il à l'OTAN ou pourrait-il être américain ?

Tous les participants au groupe de réflexion ont insisté sur la nécessité de posséder un réseau de détection et d'alerte avancée performant mais

également sur celle de se doter d'un centre de commandement et de contrôle capable, pour l'ensemble du continent, de dérouler « *une séquence d'interception qui nécessite une décision de quelques minutes* »¹. En effet, un des problèmes majeurs avec la Défense Antimissile Balistique (DAMB) est que la séquence détection – validation de la trajectoire – décision d'interception ne dure que quelques minutes, délais peu compatibles avec une concertation entre pays européens ou des délais de mise en œuvre des décisions de l'OTAN.

Cette défense s'inscrit également dans l'impérieuse nécessité de « *l'indivisibilité de la sécurité des Alliés, ainsi que la solidarité au sein de l'OTAN* »² ce qui sous-entend une couverture iden-

1. Camille Grand, « Quel positionnement pour la France dans le débat sur la défense antimissile ? », *Note de la FRS*, juillet 2009.

2. Extraits de la Déclaration du Sommet de Strasbourg-Kehl du Conseil de l'Atlantique Nord, 4 avril 2009.

tique pour tous qui reposerait sur « *une architecture globale (multicouches) visant à étendre la couverture au territoire et à la population non couverts par le système des États-Unis* »³.

Il a semblé pertinent, avant d'aborder le point particulier du C2, de faire une synthèse rapide sur la réalité de la menace balistique pour l'Europe et les dernières positions connues chez les Américains, à l'OTAN et en France. La situation de l'industrie européenne confrontée à l'offre américaine est également abordée.

Point de situation sur la DAMB

La pertinence de la menace

La tentative de lancement d'un satellite de télécommunication par la Corée du Nord le 5 avril 2009, à moins que ce ne soit un essai de missile balistique, montre de toute façon les avancées de ce pays en matière de portée et les progrès dans la maîtrise de séparation des étages. L'Europe n'est peut-être pas directement et immédiatement concernée mais du fait de cet État proliférant, elle risque de retrouver ce genre de missiles dans les pays proches de son territoire.

De plus la deuxième expérience nucléaire menée le 25 mai 2009, dont les spécialistes s'accordent à dire que la puissance se situe entre 2 et 4 kilotonnes (contre 0,2 pour le premier essai en octobre 2006, considéré lui comme raté), pose aussi un problème d'interprétation. Soit dans une hypothèse optimiste, la Corée du Nord a encore des efforts à fournir pour faire détoner correctement une arme expérimentale nucléaire de 15 à 20 kilotonnes ; soit dans l'hypothèse pessimiste, elle est suffisamment avancée dans sa technologie pour miniaturiser une tête nucléaire susceptible d'être délivrée par un missile du type Taepo-Dong 2. La première hypothèse est vraisemblablement la bonne, mais on attend de voir le troisième essai annoncé.

Il faut ajouter que depuis le 2 février 2009, l'Iran est devenue puissance spatiale en plaçant un satellite « Omid » en orbite avec une fusée Safir-2 et que sa volonté systématiquement réaffirmée de procéder à l'enrichissement de l'uranium par centrifugation, ce qui peut déboucher sur une utilisation militaire du nucléaire, ne fait que renforcer l'inquiétude.

Ce lancement spatial iranien réussi et la tentative avortée de la part de la Corée du Nord mais couplée avec une deuxième expérience nucléaire

démontrent la volonté de ces deux pays, fortement proliférants, d'ignorer les résolutions internationales et maintiennent l'actualité de la défense antimissile.

Pour les États-Unis

On ne reviendra pas sur la démarche initiale du président Reagan et sa « Guerre des étoiles » du milieu des années 1980 qui a quand même fini par mettre à genoux la puissance soviétique en l'épuisant dans son effort de surarmement. Depuis des décennies, les États-Unis dépensent une dizaine de milliards de dollars par an pour construire une architecture antimissile balistique multicouches, non plus pour contrer une attaque massive et saturante de missiles telle que la Russie d'aujourd'hui est encore capable de mener mais simplement pour faire face à une dizaine de missiles rustiques tirés à partir d'États agressifs comme la Corée du Nord ou l'Iran. Les moyens développés ou en cours de développement sont énormes si on considère les senseurs d'alerte avancée spatiaux ou aéroportés, les radars transhorizon et très longue portée au sol ou déplaçables en mer et les moyens d'interception depuis l'espace, les lasers haute puissance aéroportés, les missiles antimissile qu'ils soient tirés de silos ou d'avions de combat...

Deux sites antimissiles balistiques sont aujourd'hui opérationnels en Californie et en Alaska avec une dizaine de missiles chacun. Pour compléter la couverture des États-Unis, et accessoirement celle de l'Europe, un troisième site s'avère nécessaire au plus près des zones de tir situées à l'Est de l'Europe. L'administration Bush a proposé à la Pologne et à la République tchèque d'accueillir sur leur sol, respectivement un site de missiles d'interception et un site de détection radar.

La nouvelle administration américaine d'Obama a évolué sur ce sujet. La pensée du nouveau président apporte une conditionnalité ajoutée aux projets développés par la précédente administration mais sous une forme plus coopérative : ouverture vers l'Iran, coopération avec la Russie. Une moindre priorité politique et économique sur le sujet semble se dessiner mais sans que les États-Unis y renoncent. Il apparaît donc une inflexion prudente avec la volonté américaine de relancer et de faire aboutir les négociations sur les accords START avant la fin de l'année 2009.

Pour les spécialistes du domaine, la nouvelle administration américaine va temporiser sur l'installation du troisième site européen mais le pré-

3. Idem.

sident Obama ne l'a pas remis en cause.

Pour l'Europe

Les débats au niveau de l'Union européenne dans le domaine de l'antimissile balistique sont inexistantes pour l'instant et dans le domaine du C2, elle ne possède aucun réseau capable de répondre aux besoins. En fait l'UE et en particulier l'Europe de la défense souffrent de l'absence d'un cadre constitutionnel. Le coup d'arrêt français puis irlandais sur le traité de Lisbonne n'a pas arrangé les choses. L'avenir de l'Europe politique dans dix ans n'est pas très lisible. Y aura-t-il « plus de PESD » en parallèle de « plus d'OTAN », ce qui constitue le pari de la France dans sa démarche de pleine intégration à l'OTAN ? Un petit groupe de Nations se lancera-t-il résolument dans l'aventure de l'Europe de la défense ? Une Europe puissance émergera-t-elle un jour ? On attendra une réponse politique à toutes ces questions.

En ce qui concerne la DAMB, en tous les cas, l'Union européenne est largement dépassée en matière de concept, de réflexion menée et de moyens. Ce qui n'est pas anormal vu les timides avancées de l'Europe de la défense depuis les accords de 1998 à Saint-Malo et l'invariant partagé par tous les Européens : l'OTAN reste le seul outil de défense collectif reconnu et apte à répondre à une menace qui concernerait *a priori* tous les pays européens et de plus, il est unanimement admis la non duplication des moyens.

Pour l'OTAN

Il est indiscutable qu'au sommet de Strasbourg-Kehl en avril 2009, il y a eu une absence d'inflexion majeure de la part des Américains. Certains spécialistes très concernés espéraient, avant le sommet, que la défense antimissile serait une des grandes questions stratégiques abordées et que des décisions programmatiques pourraient être prises. Cette option ambitieuse n'a pas eu lieu. On reconnaît maintenant que des travaux supplémentaires et des investigations dans le domaine du possible sont nécessaires. Il faudra attendre l'année prochaine, à Lisbonne, pour en reparler.

Les efforts en cours à l'OTAN depuis les années 1990 portent sur la défense des forces sur les théâtres (ALTBMD) jusqu'à 3 000 km et sur une structure de commandement et de contrôle avec une capacité initiale déployable en 2012-2014. Mais les questions sont nombreuses et restent là aussi sans réponse. On peut citer quel-

ques problèmes à résoudre : traitement des missiles de quelle portée ? Quels échanges d'informations entre Alliés ? Architecture du C2 ? Comment prend-t-on en compte les capacités des moyens nationaux amis et adversaires potentiels ? Réponses appropriées si ces moyens tombent aux mains de non étatiques ? Comment traiter les débris ? Liens entre défense aérienne élargie et bouclier antimissile ?...

En conclusion, le sommet de Strasbourg-Kehl du 4 avril 2009 a débouché sur une déclaration d'attente et d'ouverture : « *La prolifération des missiles balistiques représente une menace croissante pour les forces, le territoire et les populations des pays de l'Alliance... Déterminer et entreprendre les travaux sur les aspects militaires, techniques et de politique générale relatifs à l'éventuel élargissement du programme de défense active multicouches contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD), qui inclurait ainsi, en plus de la protection des forces OTAN déployées, la défense antimissile territoriale.* »

On dispose maintenant d'options au-delà du mandat de Bucarest de 2008, avec l'ouverture du champ du possible, la problématique commune ALTBMD et la MDA et le rapprochement avec la Russie.

D'après un spécialiste de la question, la logique incrémentale des cinq options de défense antimissiles formulées par l'Alliance atlantique sera étudiée⁴. Fin 2010, début 2011 au sommet de Lisbonne, il faudra que l'OTAN se détermine sur le concept ALTBMD et qu'elle définisse ce qu'elle ne sera pas en mesure de protéger, la France quant à elle devra déterminer son niveau d'intégration. Enfin, l'OTAN devra donner une date à partir de laquelle elle donnera son aval au nouveau concept stratégique, en cours d'élaboration.

Même si les échanges se font en multilatéral, la nature des discours est très diversifiée au sein de l'OTAN, certains pays focalisent sur l'article 5 et l'absence de défaut de couverture et de protection, d'autres s'inquiètent des retombées financières mais un proche du dossier reconnaît que très peu de pays sont crédibles sur le sujet de la défense antimissile. Seuls Russes, Américains et

4. Cette logique incrémentale va de l'acceptation du troisième site américain en Europe jusqu'au couplage du système américain avec des moyens OTAN de détection radar et des moyens d'interception fixes et mobiles couvrant tout le spectre et notamment le niveau exo-atmosphérique. Les options intermédiaires couvrent la connexion des systèmes de théâtre avec une sophistication croissante de détection et d'interception dans la couche endo puis haut-endo et enfin exo-atmosphérique.

Français ont engrangé une bonne connaissance sur les tirs balistiques et ce même spécialiste note, au passage, la faiblesse de la réflexion britannique sur le balistique et les questions de menaces de ce type.

Le point essentiel à ses yeux est d'identifier les pays qui veulent au moins ponctuellement y participer. Il a cité l'exemple des Pays-Bas qui ont payé des industriels pour comprendre de quoi il s'agissait réellement. Il reconnaît en outre qu'il manque à la France une approche globale et didactique envers les autres pays.

Pour la France

L'analyse des menaces et ses moyens financiers limités, ont conduit la France à se fixer comme priorité de pouvoir disposer d'une capacité d'alerte avancée et de moyens relevant de la défense antimissile de théâtre. Pour gagner en cohérence et en efficacité, elle recherchait également l'interopérabilité avec ses alliés.

La France a-t-elle intérêt que les discussions passent par l'OTAN ? Ne devrait-elle pas valoriser son savoir-faire et ses projets programmes dans un groupe Trio : États-Unis/France/Russie en amont des discussions OTAN/Russie ? Même s'il est exact que la France a une bonne connaissance des problèmes balistiques, il sera difficile de faire admettre, aux autres partenaires de l'Alliance, ce « jeu personnel » et la discussion à trois en amont de l'OTAN surtout avec la démarche d'intégration entreprise aujourd'hui par la France.

On en restera donc à un scénario plus classique de discussions multilatérales. Parmi les divers scénarios envisagés dans le cadre de la défense antimissile du continent européen, allant de la simple acceptation du troisième site en Europe jusqu'au couplage au système américain avec des moyens fixes et mobiles de détection et d'interception couvrant tout le spectre (niveaux endo et exo atmosphériques d'interception), la France a proposé au sommet de Strasbourg-Kehl, l'option minimaliste qui consiste en la connexion d'une structure de commandement de l'OTAN et de son système de défense antimissile de théâtre à l'architecture de commandement et de contrôle américaine en Europe, ce qui constituait *a priori* le cadre privilégié permettant de progresser de façon pragmatique. D'après un spécialiste du dossier, cette option a reçu un très bon accueil de la part de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la Norvège.

D'un point de vue technico-opérationnel, les études de l'OTAN ne sont pas suffisamment avancées pour éclairer les décisions politiques. Il convient donc que les analyses des menaces, des scénarios opérationnels et des possibilités technologiques, sans oublier les ressources financières, aboutissent à des résultats réalistes et incontestables, fondés sur des études exhaustives et objectives.

La France doit être en mesure de participer à la constitution de la relation entre le système américain et le système OTAN, en particulier au travers de la négociation sur la question du C2. Il s'agit d'un point nodal pour la présence de l'industrie aérospatiale française dans les vingt prochaines années. Il faudra, à la fois préserver les enjeux de souveraineté et les intérêts industriels français.

Après le sommet de Strasbourg-Kehl, la position de la France reste inchangée et la priorité demeure la protection des troupes sur les théâtres extérieurs où il existe déjà un embryon d'alerte avancée. Sa feuille de route, répondant aux préoccupations du Conseil de l'Atlantique Nord peut se résumer ainsi, étant admis qu'une vision maximaliste d'une couverture totale est utopiste. Sans parler des coûts prohibitifs, il existe déjà un missile russe (Iskander), très manœuvrant impossible à contrer avec ce type de bouclier :

- Profiter de la temporisation adoptée par les Américains pour approfondir et consolider les différents scénarios formulés par l'Alliance.
- Lancer des études complémentaires, objectives et incontestables, sur les capacités opérationnelles réelles avec des scénarios d'engagement réalistes.
- Prendre en compte les inquiétudes russes.
- Se renforcer avec les alliés en capacités complémentaires.
- Adopter une approche incrémentale des technologies.

Le C2 est un point fondamental (estimé entre 400 et 800 M€) car il touche à la souveraineté nationale, à l'accès à l'information, à son partage et à l'élaboration de la décision. Mais ce couplage au système américain de deux systèmes existants non compatibles pour l'instant peut cacher un danger de suprématie américaine. Il existera un jour, si la volonté politique est présente, des passerelles informatiques qui autoriseront les échanges de données entre le troisième site (s'il existe un jour) et les systèmes OTAN. Il n'existe pas, d'après les spécialistes, de difficultés techniques majeures mais pour l'instant l'architecture

de connexion C2 n'existe pas et reste à définir et à bâtir.

Si on accepte le fait que dorénavant l'OTAN travaille pour la défense antimissile balistique pour l'Europe et que les Américains amènent des « briques » à l'édifice, une question de première importance subsiste : comment s'organise le commandement et le contrôle et quel rôle la France prétend-elle jouer ?

Un point de situation sur le C2 DAMB en Europe

Préserver l'outil de décision

La plus grande intégration de la France dans l'OTAN aura un prix. Le budget otanien français va passer de 140 M€ aujourd'hui à environ 240 M€ en phase de croisière. La France sera alors la troisième puissance contributrice devant la Grande-Bretagne (210 M€) et derrière les États-Unis (485 M€) et l'Allemagne (360 M€).

En termes budgétaires, où seront prélevés les 80 à 100 M€ par an nécessaires ? Les militaires français redoutent que les équipements en fassent, pour partie, les frais au travers de remise en question ou d'abandon de développements sur des projets pouvant « doubler ». La France ne fera pas l'économie d'une sérieuse réflexion sur l'avenir à moyen-long terme de programmes qui lui confèrent son autonomie de décision.

C'est le cas pour la Défense Aérienne et de son architecture principale constituée par le Système de Commandement et de Contrôle des Opérations Aériennes devenues depuis peu Aérospatiales (SCCOA).

Peu de personnes connaissent en fait les fonctionnalités du programme SCCOA, lancé à la fin des années 1980 et qui est en fait le pendant du programme Air Command and Control System (ACCS) otanien, lancé à peu près à la même époque. Il a paru intéressant de dresser un petit historique de ces deux programmes présentés comme « complémentaires » dans les années 1980-2000 et peut-être dorénavant « concurrents » dans la nouvelle donne géostratégique, du moins en ce qui concerne le domaine du contrôle aérien.

Pourquoi le SCCOA

Dès le milieu des années 1980, il est apparu pour l'armée de l'Air et la Délégation générale pour

l'armement, l'impérieuse nécessité de fédérer les nombreux programmes d'armement existants qui avaient le défaut de manquer de cohérence, de générer des redondances et surtout de ne pas offrir un niveau de fusion de l'information satisfaisant. Le programme d'ensemble SCCOA est donc un fédérateur de systèmes et entre autres de systèmes d'information et de communication (SIC). Il avait pour objectif de donner de la cohérence, de la réactivité, de l'interopérabilité, de l'automatisation et de l'informatisation à l'existant.

Ce programme est transverse par rapport aux cinq grandes fonctions stratégiques : connaissance et anticipation – dissuasion – prévention – protection – projection en regroupant et en assurant la coordination et la cohérence entre la majeure partie des systèmes d'information opérationnels de l'armée de l'Air et ceux de l'armée de Terre qui concernent la surveillance de la troisième dimension. Il s'articule autour de plusieurs domaines de capacités opérationnelles :

- Le domaine renseignement qui permet de traiter, de fusionner et de gérer le renseignement, d'analyser les objectifs et d'établir une situation tactique.
- Le domaine planification – programmation – conduite des opérations aériennes qui permet d'élaborer les ordres et les plans de vol ATO (Air Task Order) et ACO (Air Space Coordination Order) et de préparer leur diffusion vers les unités aériennes françaises (Air, Marine, Terre) ou alliées.

Ce domaine assure également au sein d'un CAOC (Combined Air Operation Center) la « déconfliction » entre aéronefs, la visualisation et la diffusion de la situation aérienne en temps réel, la réception et la fusion des situations perçues par différents capteurs.

- Le domaine du contrôle aérien avec le Système de Transmission des Informations de Défense Aérienne (STRIDA) qui irrigue un réseau maillé de centres d'opérations et de centres de détection et de contrôle (CDC) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Connecté à de nombreux capteurs radars et d'autres systèmes, le STRIDA permet d'établir la situation aérienne générale au-dessus du territoire métropolitain et de ses approches. Il est connecté aux systèmes similaires européens : NADGE, UKAGE, COMBAT GRANDE, POACCS (Grande-Bretagne, Espagne, Portugal).
- Le domaine de gestion des forces et des bases aériennes, y compris des forces et des infrastructures projetées et dans ce domaine parti-

culier, le SCCOA a une longueur d'avance sur l'ACCS. Dès 1997 une composante mobile prévoyait un Module de Contrôle Tactique (MCT) qui est un CDC déployable. Le Centre de Commandement et de Contrôle Mobile (C3M) est la composante projetable du SCCOA et assure sur le théâtre extérieur les mêmes fonctions que le système métropolitain.

Pour simplifier la comparaison entre ces deux programmes, SCCOA et ACCS, et faciliter la compréhension, on peut dire que l'ACCS représente la partie du STRIDA français plus les centres de commandement et de contrôle. Mais le programme SCCOA, s'il inclut la partie française de l'ACCS : gestion de l'espace et sa surveillance, contrôle des missions et celui du trafic, englobe aussi les programmes « nationaux » de détection radar, de télécommunications et de gestion des forces et des moyens (les bases aériennes) et bien entendu, les deux fonctions – évaluation de la menace et renseignement – qui restent sous souveraineté nationale. Malgré ces différences, ces deux programmes sont aujourd'hui indissociables.

Historique SCCOA/ACCS

Le rapprochement SCCOA/ACCS était inévitable

et accepté il y a déjà une vingtaine d'années, même si les contraintes du multinational imposaient un partage des décisions. A cette époque, on ne parlait pas, bien sûr, de réintégration complète dans l'OTAN mais le programme SCCOA se voulait déjà interopérable avec des logiciels et des produits ACCS mais en gardant une autonomie de décision pour les domaines purement nationaux.

Le tableau chronologique des plus importantes décisions, donné ci-après le montre. En effet, la France a toujours participé à la définition du réseau NATO Air Defence Environment (NADGE) OTAN, l'unicité de la conduite des opérations aériennes en Europe, face aux forces du Pacte de Varsovie, était indispensable et les besoins identifiés étaient identiques : organisation – interopérabilité – automatisation – survivabilité – composante déployable.

D'autre part, la France escomptait un retour sur investissement pour sa participation à l'OTAN à hauteur de près de 13 % et désirait rendre éligibles les industriels français aux contrats ACCS. Sa participation à l'étape 1 de l'ACCS devait lui permettre d'économiser 540 MF, soit un peu plus de 80 M€.

Le SCCOA	L'ACCS
- 1989 : Création du SCCOA en synergie avec l'ACCS.	- 1981 : Décision OTAN de rénover les systèmes sol de défense aérienne (ACCS).
- 1990 : Décision de la France de participer à l'ACCS (1).	
- 1993 : Lancement de SCCOA Etape 1.	- 1994 : Lancement ACCS Etape1 (LOC1).
- 1997 : Lancement de SCCOA Etape 2.	-1997 : Lancement appel d'offres ACCS/LOC1 (2).
- 2002 : Lancement de SCCOA Etape 3.	
- 2009 : Lancement de la conception Etape 4.	- 2009 : Déploiement LOC1 en cours.
La composante mobile du SCCOA est opérationnelle (C3M V1).	Une composante mobile : Deployable Air Component (DAC) est prévue dans cette étape mais n'est pas encore livrée.
- 2010 : Fin étape 3 du SCCOA. Lancement de la réalisation Etape 4.	

(1) Les garanties obtenues par la France lors de sa décision de participer à l'ACCS étaient bien précises. Les structures de l'organisation ACCS devaient accorder un poids prépondérant aux Nations, les dérogations nécessaires seraient obtenues dans le cadre du respect de la souveraineté et les procédures financières ne devaient pas mettre la France à l'écart.

(2) Où on s'aperçoit que la mise en route d'un programme OTAN est pour le moins laborieuse : seize années séparent la décision et le lancement effectif de l'appel d'offres international ACCS.

Quinze ans vont s'écouler avant que l'ACCS ne reçoive « *sa capacité opérationnelle initiale (IOC) de l'Otan avec, pour la France, son intégration (automne 2011) dans le SCCOA* »⁵.

Le partage des fonctionnalités entre le SCCOA et l'ACCS paraît relativement clair jusqu'à l'horizon 2015 mais un C2 à capacité antimissile pourrait se substituer à un C2 SCCOA national. Les experts le reconnaissent : « *Certains composants du SCCOA seront obsolètes à l'horizon 2015 alors que l'ACCS avec l'ALTBMD, cœur de la défense antimissile de théâtre de l'OTAN, arrivera peu à peu à maturité avec des capacités plus étendues* ». Dans des budgets contraints, la France aura alors à choisir; car « *...il lui sera difficile d'assurer le coût parallèle des évolutions des deux systèmes* », tout en préservant la part d'autonomie nationale liée, en premier lieu, à la dissuasion nucléaire.

Cette dualité opérationnelle et économique entre intérêts nationaux et mutualisation se retrouve également au cœur du Centre national des opérations aériennes (CNOA) de Lyon Mont-Verdun. L'adhésion de la France au programme ACCS en 1990 a conduit à la création dans l'ouvrage enterré d'une entité dite « ARS » qui est un acronyme englobant les notions de Centre de contrôle aérien (Air Control Center - ACC), de Centre d'élaboration d'une situation aérienne (Recognized Air Picture Production Center - RPC) et de fusionnement des informations capteurs (Sensor Fusion Post - SFP). Ce Centre de Contrôle de Défense Aérienne (CDC) amélioré et interopérable avec les pays européens de l'OTAN, permettra de fusionner tous les capteurs (civils et militaires) en temps réel à l'échelle nationale et interalliée.

Pour l'heure, ce centre « *exclusivement servi par des militaires français* » est déjà partiellement installé et colocalisé avec le CNOA. Mais dans l'avenir ? L'ARS devrait logiquement évoluer vers une structure de type C-ARS (C pour CAOC - Combined Air Operations Center) qui constituerait la base d'un futur Centre de conduite des opérations aériennes aux normes OTAN de niveau 3 pouvant gérer plus de 800 sorties/jour. D'après les sources ouvertes, ce CAOC serait livrable en octobre 2009 et sa Mise en Service Opérationnelle (MSO) interviendrait fin 2010. Il faut noter au passage, que c'est le SCCOA qui intègre un centre de commandement et de contrôle de l'ACCS et non l'inverse. Mais sous quelle forme et à quel niveau d'intégration dans

le CNOA national ? Colocalisé avec lui ou totalement indépendant et avec une double chaîne de décision ? Un CAOC franco-français, un CAOC international ou pas de CAOC du tout ?

Des questions qui semblent encore faire débat, y compris en interne en France. A terme, Lyon Mont-Verdun deviendra « *le centre de survie de la Nation* » et son internationalisation peut présenter des dangers de compromission. Il semble aussi que la France n'ait pas obtenu l'assurance de ses partenaires d'édifier en Europe un cinquième Centre d'opérations aériennes combinées fixe (CAOC). Au début du programme ACCS, il était prévu sept CAOC en zone OTAN, il n'y en plus que quatre aujourd'hui (Italie, Allemagne, Danemark, Grèce) avec la volonté de passer à trois. L'acceptation d'un cinquième CAOC à Lyon Mont-Verdun n'est donc pas acquise et elle le sera d'autant moins si la France persiste à présenter des spécificités dans la chaîne de décision. Par contre l'idée d'un CAOC déployable en France est peut-être à défendre (on rappelle que la France est la seule en Europe à posséder une composante C2 opérationnelle projetable sur un théâtre).

Il faudrait que ce CAOC en territoire national soit identique aux autres structures otaniennes, de même nature, issues du programme ACCS. Pour des raisons évidentes de coûts mais aussi d'efficacité opérationnelle et d'interopérabilité, il ne faudrait pas que le centre de Lyon Mont-Verdun offre une capacité nationale aux normes OTAN mais avec une chaîne décisionnelle différente de celle des nations intégrées. Il est à noter que les quatre autres pays de l'OTAN accueillant ce type de structure CAOC ont aussi un centre national de décision autonome, de même que les Britanniques avec leur COSA.

Pour la France, cette position de mutualisation au sein de l'Alliance serait d'une part en phase avec la démarche de pleine intégration initialisée cette année et d'autre part, la ligne rouge fixée par le président de la République dans cette intégration : pas de forces permanentes allouées à l'OTAN - Capacité de décision autonome - Nucléaire français reste indépendant, ne semble pas être franchie. Il est vrai que ce centre devra être armé par des personnels de l'OTAN, ce qui n'existe théoriquement plus sur le sol français depuis 1966, et qu'il faudra régler juridiquement ce genre de problème.

Aujourd'hui, du fait de l'étendue de ses fonctionnalités, le SCCOA (Thales/EADS) peut se présenter comme un « complément » au pro-

5. *Air & Cosmos*, n° 2164, 20/03/2009, p. 44.

gramme ACCS développé à l'échelle transatlantique sous maîtrise d'œuvre de Raytheon et de Thales avec six grands donneurs d'ordres et pas moins de 240 sous-traitants. Mais dans dix-quinze ans, le STRIDA français va disparaître au profit des logiciels ACCS et dans la mesure où l'ACCS (via un logiciel dédié) sera étroitement imbriqué dans l'avenir du Système de défense antimissile de théâtre multicouche (ALTBMD), la voie semble toute tracée. L'ACCS avec l'ALT-BMD est appelé à fusionner les réseaux radar de systèmes aussi différents et complémentaires que les Patriot, les Samp-T, les PAAMS, les Aegis et autres radars GS 1000 (ex M3R)... et depuis la réunion de Kehl, qui devrait inclure en plus de la protection des forces OTAN déployées, la défense antimissile territoriale.

Le positionnement du centre C2 DAMB

Cette dualité autant opérationnelle qu'économique entre intérêts nationaux et mutualisation impose à la France, dans le positionnement de ce centre C2 en Europe, une réflexion selon quatre grands axes et certainement une variante :

- La préservation de l'autonomie de décision peut-elle conduire à un C2 antimissile national ?
- La France va-t-elle chercher à promouvoir l'Europe de la Défense en s'appuyant sur cette menace balistique émergente qui concerne tout le continent européen ?
- Va-t-elle dans sa démarche de pleine intégration dans l'OTAN accepter de recevoir sur son sol le système de défense antimissile de théâtre multicouche qui inclura la défense antimissile territoriale ?
- Une variante de la précédente est l'acceptation d'un C2 unique OTAN (ou plusieurs, répartis comme pour la défense aérienne sur le sol européen) pour l'AMB mais la conservation d'un centre de décision national autonome ?
- L'OTAN devant l'entrisme américain ne risque-t-elle pas de céder aux propositions « clés en main » déjà prêtes sur papier ?

Ces hypothèses doivent être analysées à l'aune de « l'immédiateté » du phénomène menace balistique et ce propos peut-être illustré par un exemple de scénario dont toute similitude avec la réalité ne serait que fortuite :

- Départ du missile⁶ à 3 000 km. Il arrivera dans 15 minutes environ

6. Lors de la première guerre d'Irak en 1991, sur la quarantaine de Scud irakiens lancés, une bonne proportion comportait le lancement de deux missiles, voire trois, en simultané vers Israël et/ou l'Arabie saoudite.

- Il est détecté par les satellites géostationnaires environ 1 minute plus tard
- La trajectographie prend environ 1 minute
- Il est détecté par un radar transhorizon et sa trajectoire validée par un radar très longue portée, 2 minutes plus tard (To+4). Soit à 2 540 km, à une altitude de 335 km et à 11 minutes du point d'impact.
- Le missile ou les missiles intercepteurs sont tirés 7 minutes plus tard (TO+7), alors que le missile pénétrant avec sa tête est à 1 200 km du point d'impact et à une altitude de 622 km.
- Le missile intercepteur exo atmosphérique atteint son objectif à un peu moins de 4 minutes avant l'arrivée au point d'impact, il est encore à 760 km, à une altitude de 474 km. Un deuxième missile d'interception doit être juste derrière, en cas de défaillance du premier, sinon il ne reste plus aucune chance de détruire le missile avant l'impact.
- La vitesse du missile arrivant est de l'ordre 4 000 m/s soit plus de 14 000 km/heure.

Sur ce cas d'école, relativement simple, on n'a pas envisagé deux ou trois missiles équipés de plusieurs têtes manœuvrantes et escortées de leurres, on s'aperçoit qu'il reste à partir des premiers signaux d'alerte à peine 660 secondes pour réagir. Vidéoconférence et téléphones rouges entre États membres sont donc exclus, il faut un système extrêmement réactif, bâti sur des automatismes.

Faut-il pour autant exclure totalement l'homme de la boucle de décision de tir ? Aujourd'hui, avec la multiplication des aéronefs non habités armés de missiles et de bombes, le pas n'a pas été franchi et n'est pas près de l'être avant longtemps. Le pilote déporté prend seul la décision du tir. Est-ce que la présence d'une Haute Autorité de Défense Aérienne (HADA), comme aujourd'hui en France, représentante du Premier ministre et susceptible d'ordonner des interventions sur « avions douteux », sera suffisante pour répondre à la quasi instantanéité requise ou faudra-t-il faire confiance à l'intelligence artificielle et aux automatismes en définissant au préalable des règles d'engagement (ROE) ? Ou encore, attendra-t-on les effets de l'attaque pour répondre ?

Ces interrogations étant posées, il n'en reste pas moins que cette « action réflexe » de la part du défenseur exclut la dispersion des centres de décision, la concertation avant l'ordre de tir, « le temps politique ». Une centralisation de la prise de décision est nécessaire voire indispensable

dans ce cas, le niveau d'exécution pouvant être réparti sur le territoire européen pour couvrir les différents scénarios possibles.

1. - Le C2 antimissile balistique peut-il être national ? Cela semble difficile pour des raisons politiques, opérationnelles et financières. Par essence, ce bouclier antimissile couvrant les couches basses et hautes de l'atmosphère et pour tout un continent est « anti souverain ».

Aucun pays européen ne peut supporter, seul, le poids financier d'un bouclier antimissile territorial étendu à l'échelle d'un continent, même pour répondre à une attaque limitée à quelques missiles balistiques rustiques.

Opérationnellement, aucun pays européen ne possède, non plus, une couverture radar et un réseau de communication suffisamment étendus pour couvrir l'ensemble du continent ou qui soient interopérables avec ses voisins.

Politiquement la proposition française de l'extension d'un parapluie antimissile national aux partenaires européens, ne serait peut-être pas très bien reçue. Il ne faut pas oublier que tous les pays de l'Europe Centrale ne croient qu'en la puissance américaine. La République tchèque et la Pologne sont prêtes à accueillir sur leur sol le « troisième site » pour bénéficier surtout d'une présence américaine permanente, les pays baltes également.

Posséder un C2 antimissile balistique pour préserver et couvrir le territoire national uniquement est un non sens car ce type d'attaque viserait certainement un certain niveau de saturation (deux voire trois missiles simultanément), le secteur à surveiller irait du Sud au Nord en passant par l'Est et couvrirait 270° (voire 360° si on prend en considération une plate-forme navale) et il est probable que les pays frontaliers seraient aussi concernés par les tirs simultanés comme c'était le cas lors de la première guerre du Golfe avec des salves de Scud irakiens partant en direction d'Israël et de l'Arabie saoudite. On peut faire observer également que l'avantage reste à l'attaquant, qui avec un simple réseau téléphonique de portables peut synchroniser les tirs en salves alors que le réseau d'alerte et de détection en face doit être extrêmement développé et étanche. On se rappellera que durant la guerre du Liban en juillet 2006, le Hezbollah a tiré 400 roquettes par jour, certaines synchronisées, jusqu'à la fin des hostilités sans que les forces israéliennes aient réussi à éradiquer cette menace.

2. - Le C2 antimissile balistique peut-il être européen ? On l'a déjà exprimé, compte-tenu de l'état d'avancement de l'Europe de la Défense et des difficultés de l'Agence européenne de Défense à décoller, il est illusoire de penser que l'Union Européenne sera en mesure de défendre son territoire contre une agression de missiles balistiques. Du moins pas avant longtemps. En fait, c'est l'importance de la perception de la menace qui pourra faire évoluer rapidement les opinions publiques européennes.

Techniquement, la France pourrait jouer la carte d'un SCCOA Européen éventuellement basé sur des logiciels ACCS, au travers de la composante mobile nationale déjà existante, insuffisamment valorisée semble-t-il. Alors que l'ACCS fait partie de l'outil purement défense de l'OTAN, le SCCOA lui, est un outil qui couvre le continuum paix - crise - guerre, il est en mesure d'adresser à la fois la défense et la sécurité, mission privilégiée par l'Union européenne et sa PESD.

3. - Le C2 antimissile fixe peut-il être OTAN ? C'est une solution réaliste, pragmatique et certainement la « moins disante » comme la qualifieraient les financiers. Après tout l'OTAN reste et restera encore, avec son nouveau concept stratégique en cours d'élaboration, l'outil de défense collective par excellence. Son article 5, pour peu qu'il ne soit pas affaibli par une extension inconsidérée de son périmètre, étend sa couverture de sécurité à tous ses pays membres et de façon indivisible.

L'OTAN possède depuis le milieu des années 1950 un réseau de détection et d'alerte de défense aérienne avec des centres de commandement et de contrôle aptes à traiter une attaque massive menées par des aéronefs de combat. Les améliorations continues ont abouti au programme fédérateur ACCS qui s'apprête (éventuellement) à élargir le programme de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) pour la protection des forces OTAN déployées à la défense antimissile territoriale européenne⁷.

La voie semble donc toute tracée mais peut-être pas toujours pavée de bonnes intentions et certainement pleine de sous-entendus et de questions encore restées sans réponses comme on l'a déjà vu dans un paragraphe précédent. La plus politique des questions reste celle de l'autonomie nationale et pas seulement pour la France. Quelle part d'autonomie faut-il préserver pour sau-

7. Déclaration du sommet de Strasbourg-Kehl, 4 avril 2009.

regarder sa liberté de décision et faut-il garder une part d'autonomie nationale dans ce domaine particulier de la défense antimissile balistique ? Pour la France la réponse devrait être positive. Elle a affirmé vouloir garder son indépendance vis-à-vis de l'OTAN en matière de dissuasion nucléaire, or le couplage bouclier antimissile et dissuasion nucléaire est maintenant admis. La France dans l'OTAN ne sera plus « associée » mais « intégrée » mais subsistera-t-il quelques différences dans cette intégration ?

3 bis - Une variante acceptable par la France serait l'existence d'une procédure unique de décision de réponse à une attaque de missile balistique contre l'Europe, cette réponse serait automatisée et certainement positionnée dans les cinq CAOC existants de l'OTAN avec un centre de secours (5 si les partenaires acceptent formellement la réalisation du CAOC fixe de Lyon Mont-Verdun - LMV) pour couvrir l'ensemble du territoire européen. Il est probable, que des logiciels particuliers « Spécial France » seront nécessaires pour alimenter en données d'alerte et de renseignement le Centre National des Opérations Aérospatiales de LMV.

La France disposerait avec son CNOA d'une structure « nationale » aux normes OTAN, et d'un outil absolument nécessaire pour jouer son rôle de nation-cadre pour programmer et conduire une opération européenne et/ou otanienne si la demande est faite tout en conservant une autonomie suffisante si la situation l'exigeait.

On peut rappeler comme argument en faveur d'un maintien d'un programme national, au moins à l'horizon 2015-2020, que l'ACCS fait partie de l'outil purement défense de l'OTAN alors que le SCCOA est un outil national qui couvre le continuum paix - crise - guerre. Le SCCOA est en mesure d'adresser à la fois la défense et la sécurité.

En fait l'étape 4 du SCCOA, en cours de conception, est très orientée conformément au *Livre Blanc*, Prévention, Protection, Sécurité (PPS), connaissance et anticipation, ciel unique européen et nouvelles règles de navigabilité et de certification, renouvellement de la couverture radar, adaptation à la transformation des armées... des préoccupations toutes nationales donc mais cette étape prépare aussi la transition du STRIDA vers l'ACCS qui est une préoccupation de mutualisation.

Un autre argument en faveur du maintien, au

moins d'une autonomie nationale partielle, est que les Britanniques (qui sont toujours pris en exemple de ce qu'il faut faire en matière de défense...) n'auront pas de CAOC ni de site de réplique ACCS sur leur territoire et se tournent désormais vers des programmes purement nationaux.

4. - Le C2 antimissile balistique ne risque-t-il pas de se retrouver physiquement sur le territoire des États-Unis, de même que la décision de tir ? La question peut prêter à sourire mais il ne faut pas oublier que les Predator, aéronefs non habités armés, britanniques et italiens sont pilotés par des équipages certes nationaux mais basés sur le territoire des États-Unis, à 6 000 km du théâtre afghan (l'atterrissage et le décollage se font localement). C'est comme si on avait surveillé depuis Creek Air Force Base-USA, les déplacements du Pape en France lors de sa visite à Lourdes avec le drone Harfang...

Qu'on le déplore ou non, on ne peut que constater que « *la communauté Atlantique évolue sous la direction des États-Unis* », or dans le domaine antibalistique leur avance est écrasante tant du point de vue concepts que réalisations. Il faut donc envisager sérieusement cette hypothèse car l'idée de coupler le bouclier antimissile balistique national américain avec celui de l'OTAN semble acquise et c'est ce que les Américains désirent réaliser avec le troisième site européen. De plus, comme on le verra au paragraphe suivant, les Américains arrivent avec une solution globale antimissile, clé en main. Les exemples du système proposé au Moyen-Orient et au Japon illustrent ces propos.

Les faiblesses de la position américaine

Pour autant, le raisonnement des Américains présente des faiblesses qu'il convient de prendre en compte pour la défense du territoire européen. Par exemple, la Turquie et la Roumanie ne sont pas, pour l'instant, couvertes par l'éventuel troisième site et les Japonais et Coréens nourrissent des doutes croissants sur l'efficacité du bouclier antimissile américain.

Pour l'Europe, les Américains raisonnent sur les bases d'un C2 adapté à la défense du continent américain, déconnecté de l'ACCS. Leur architecture est bâtie à partir d'une menace précise et un scénario d'agression qui valent pour un autre continent que l'Europe. Il semblerait donc que les Américains n'aient pas fait le tour complet de la question et qu'ils continuent de regarder la MDA depuis leur continent domestique.

Cependant, ils sont en train d'évoluer et recherchent dorénavant une certaine flexibilité sur les antimissiles régionaux et vis-à-vis des Russes qui ont une avance certaine dans ce domaine. Avec la nouvelle administration, les Américains ont infléchi leur position sur l'antimissile balistique et préparent une alternative au troisième site avec une solution constituée que de systèmes mobiles répondant à la flexibilité et avec un C2 américain. L'ALTBMD aura des répercussions sur le C2 européen car les Américains apporteront effectivement des « briques » dans l'architecture otanienne. C'est donc un sujet pré-occupant pour l'axe de défense européen car s'il devait y avoir extension de l'ALTBMD (estimé à 400 M€) américain, il faudra payer tous les systèmes d'armes gravitant autour. Il faut donc revenir sur le besoin militaire et la définition de la menace concernant le territoire européen.

Une autre faiblesse de la position américaine réside dans le fait que le C2BMC américain (équivalent du BM3C OTAN) proposé ne concerne que l'antimissile, il n'intègre pas pour l'instant le concept de la Défense Aérienne Globale (ex DAE) tel que défendu par l'OTAN et la France.

Les faiblesses de la position française

Les Américains temporisent et il est probable qu'ils ne seront pas insensibles aux propositions du président russe Dimitri Medvedev qui a déclaré le 20 juin 2009 que « *Les armements offensifs pourraient être réduits si les Etats-Unis lèvent les préoccupations de Moscou concernant le déploiement de leur bouclier antimissile en Europe* »⁸. L'adjoint au CEMA américain a d'ailleurs fait allusion à l'abandon du troisième site en Europe au profit de systèmes mobiles et rapidement déployables.

Si la France n'est pas en mesure d'apporter de nouvelles propositions à la table des discussions, le « containment américain » ne va pas tenir longtemps, or elle dispose de dix huit mois au plus pour convaincre les partenaires de l'Alliance de soumettre une architecture pour l'antimissile balistique.

Le discours stratégique français doit se placer dans le contexte de la dissuasion nucléaire. Il faut insister sur le concept de dissuasion élargie car si on revient sur l'exemple des pays du Golfe, les Américains leur demandent de renoncer à l'option prolifération en échange d'un ALTBMD

clé en main, ce qui leur donne le BMC3 (le commandement, la conduite et le contrôle) dans la zone. Même chose pour la zone Asie (Taiwan, Japon, Corée du Sud) où ils offrent la défense antimissiles multicouches (mais pas couplée à la défense aérienne, on le rappelle).

En ce qui concerne le concept de la dissuasion élargie, il faut souligner que l'articulation et la coexistence des deux concepts, dissuasion nucléaire et défense antimissile, n'ont jamais été partagées avec nos Alliés. En 2006 et 2008, il y a eu les deux discours officiels sur la dissuasion nucléaire mais cette formalisation n'a pas pénétré les esprits. Alors que cela a été validé par deux présidents de la République, il n'y a pas eu la capillarité suffisante dans la diffusion et la compréhension du message. La défense élargie pour les Turcs c'est de l'antimissile courte et moyenne portée mais accompagnée de la couverture nucléaire américaine (idem pour les Etats Baltes, les Polonais, les Tchèques et plus à l'Est le Japon et la Corée du Sud).

La position industrielle européenne

En fait, le troisième site américain et l'addition des efforts effectués par l'OTAN qui viendraient compléter le dispositif s'est transformé aujourd'hui, pour les Américains, par une aide à l'OTAN sur l'architecture en proposant des « briques » existantes et un compromis sur l'ALTBMD pour donner satisfaction à l'agence américaine MDA et conserver des axes programmatiques pour l'industrie américaine.

Si on a réussi jusqu'à aujourd'hui du « containment » vis-à-vis des Américains, la situation ne va pas durer longtemps, même si on constate outre-Atlantique une évolution vers plus de mobilité des moyens de défense. En matière de défense contre les missiles balistiques, les américains couvrent 90% du besoin. Comment les Français pourraient couvrir les 10 % restants et comment occuper cette fenêtre d'opportunité ?

L'ALTBMD peut-être considérée comme une bonne nouvelle pour la France car elle peut exister dans ce segment technologique (MBDA/Thalès/SAFRAN). Par contre si on est plus pessimiste, les Américains ont tellement d'avance sur l'Europe, qu'ils peuvent proposer un mix de Patriot, d'achats sur étagère et la simple apposition d'un logo OTAN sur les acquisitions. Les Américains sont animés par un lobby industriel puissant, l'exemple des pays du Golfe où la mainmise américaine est totale sur toute la ré-

8. Source : RIA Novosti , 20 juin 2009.

gion est significatif. L'architecture du système pour la région est exclusivement américaine. Lockheed Martin a investi 10 Md\$ par an depuis huit ans et ce n'est pas maintenant que le flux va se tarir même s'il risque de se ralentir⁹.

Évolutions de la demande export

Deux tendances lourdes se dégagent actuellement des demandes de pays intéressés par une couverture antimissile balistique comme les Émirats Arabes Unis, le Qatar et la Finlande.

Les clients à l'export sont en train de changer complètement leur approche au sujet de la DAMB, ainsi que la manière dont ils expriment leurs besoins opérationnels. Ils considèrent que la menace des missiles de théâtre est une menace avérée, immédiate, du champ de bataille, qui doit être intégrée dans une approche de type défense aérienne élargie. Ces missiles à courte-moyenne portée constituent pour beaucoup de pays l'aviation du pauvre, un substitut à l'aviation de combat et une alternative aux frappes aériennes de précision (les Russes ont utilisé ce type de missiles lors de la guerre en Géorgie).

Le second élément est une approche-système, une approche globale, qui permet aux industriels qui ont la capacité de développer une offre sur l'ensemble de la gamme d'avoir une situation de monopole de fait. Lorsque les Américains proposent le THAAD (Terminal High Altitude Area Defence) aux Émirats, ils imposent les PAC-3 (Patriot) pour protéger le THAAD, le SLAMRAAM (Surface Launch Advanced Medium Range Air to Air Missile) pour protéger le PAC-3 et le Stinger (missile courte portée) pour protéger le SLAMRAAM. Cela signifie que l'approche-système globale qui est celle des clients à l'export ouvre un boulevard aux industriels américains avec leur système antimissile clé en main et exclut la France de la défense antiaérienne, même de très courte portée, son domaine d'excellence, parce que l'offre n'est pas globale.

La conclusion est donc la suivante : la menace est avérée, l'approche est celle d'une défense aérienne élargie à l'ensemble des missiles de théâtre. Les États-Unis utilisent cette évolution de la demande dans les besoins opérationnels pour mettre en place une politique de domination du marché pour l'ensemble des régions du monde. Si les Émirats et le Qatar sont leurs priorités à

court terme, l'objectif américain, énoncé très clairement, est de poursuivre la même approche au Koweït, en Arabie saoudite et à Bahreïn. L'objectif final étant de se présenter comme les seuls capables d'intégrer, au niveau des pays du GCC (Gulf Cooperation Council), l'ensemble des systèmes de défense aérienne élargie.

La position européenne

Il existe, en dehors de l'Europe pour les forces projetées, une menace de missiles de théâtre immédiate, avérée, à laquelle les industriels européens doivent répondre. Les solutions techniques vont dans le sens incrémental par rapport à la défense aérienne élargie et si les technologies pour le radar (M3R) seront disponibles rapidement, pour le missile, il faudra attendre le moyen terme. Cette feuille de route est réaliste car compatible en termes d'échéances avec celles de l'ALTBMD aujourd'hui. Elle correspond à un besoin opérationnel avéré mais les enjeux ne doivent pas être sous-estimés car les Américains sont en train de faire une OPA mondiale sur la défense aérienne courte et moyenne portée grâce à leur réseau de partenariats, leurs capacités (maîtrise de la couche haute) et avec cette approche-système qu'ils sont les seuls à pouvoir proposer.

L'enjeu pour l'Europe est la capacité à être encore présente sur le secteur de la défense antiaérienne terrestre dans les dix à vingt prochaines années. Si rien n'est fait pour positionner la France et l'Europe sur cette couche d'interception allant au-delà des 20 km, il sera impossible de continuer à être présents sur le segment de la défense antiaérienne. Les enjeux sont absolument stratégiques et, d'un point de vue strictement industriel, ce secteur représente entre 20 et 25 % du marché. Si on inclut les systèmes radar, cette part est doublée. On ne voit pas l'industrie européenne résister à une OPA américaine qui proposerait des systèmes alliant l'équivalent du radar M3R et du missile Aster Block 2. A l'occasion du Salon du Bourget¹⁰, le missilier européen a déclaré vouloir mettre l'accent sur son développement aux États-Unis, pays où il est prêt à des acquisitions et des partenariats.

Conclusions

Depuis la mise en place de la nouvelle administration Obama, on est en train d'assister à la globalisation du dossier antimissile balistique : relations avec la Russie, prolifération, Iran, Corée

9. Dans le budget de la défense 2010, le Pentagone vient de décider une coupe de 1,4 Md\$ sur le chapitre défense antimissiles sur les 9 Md\$ prévus en cette année fiscale.

10. Les Echos.fr du 17 juin 2009.

du Nord... et on peut se demander si l'architecture de ce « système de systèmes » va être conditionnée par cette ouverture et ces facteurs extérieurs. De même que la prolifération balistique devrait avoir un effet direct sur le sujet, l'impact de la crise financière et économique sur les projets antimissiles ne sera pas neutre

On assiste donc à une temporisation de la part des Américains mais de brève durée. Même si l'abandon du troisième site est décidé, il est probable qu'une composante déployable en Europe fera partie de la solution de remplacement.

En cohérence avec sa démarche de pleine intégration dans l'OTAN, la France en ce qui concerne le C2 antimissile balistique devra accepter, compte tenu des délais de réaction très courts, une procédure de décision unique en Europe sous commandement OTAN, positionné dans un ou plusieurs CAOC existants (le cinquième Centre à Lyon Mont-Verdun n'est pas encore acquis dans le cadre de l'ACCS). La France disposerait alors avec son Centre National des Opérations

Aérospatiales (CNOA) d'une structure « nationale » aux normes OTAN, capable de programmer et de conduire une opération européenne et/ou otanienne tout en conservant une autonomie suffisante pour garder ses composantes nucléaires indépendantes. Une position particulière au sein de l'OTAN qui fera de la France une Nation « différemment intégrée ».

Sur le plan des équipements, peu d'industriels pensent que l'intégration française leur ouvrira plus largement les marchés américain ou même européen, sauf à trouver avec l'industrie d'outre-Atlantique de nouvelles sources de développements et de coopérations élargies. La domination américaine est écrasante dans ce domaine et l'objectif est de conserver, dans les années à venir, le pôle d'excellence des missiles courte et moyenne portée.

Dans sa démarche d'intégration, la France a fait un pari risqué, les résultats se mesureront à l'aune du niveau de son autonomie de décision préservé, indissociable d'une politique industrielle

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Retrouvez toute l'actualité et les publications de la Fondation pour la Recherche Stratégique sur :

WWW.FRSTRATEGIE.ORG

Michel Asencio

m.asencio@frstrategie.org